LE LAVAGE DES LAINES

# Journal de Roubaix

ENCRES ACHARD

Cinquante-septième année. — N° 5

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

VENDREDI 5 JANVIER 1912

ABONNEMENTS & ANNONCES

A ROUBAIX ..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING ..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33.
A ROUBAIX ..... Chez M. Henri-Lecoeur, rue de la Station.
A TOURCOING ..... Chez M. Verdière, 22, rue Saint-Jacques.
A PARIS ..... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes ..... Trois mois .. 6 francs ; Six mois .... 9 — ; Un an ..... 15 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 20, RUE FEYDEAU

# Un Combat au Maroc. -- Le Scandale de Montmartre en Correctionnelle

## "Notre Avenir est dans l'Air"

Nous avons déjà annoncé la situation des grandes puissances européennes au point de vue de la navigation aérienne.

Toutes ont compris que l'aviation est une question vitale et avant un an, les gouvernements, entraînés par les besoins de leur défense nationale ainsi que par le courant intense de l'opinion publique, auront voté des crédits énormes et organisé définitivement leurs flottes aériennes.

Quelle sera, en regard, la situation aéronautique de la France? C'est ce que nous allons étudier.

Au point de vue des dirigeables, notre pays est nettement inférieur à l'Allemagne : Il ne possède aucun hangar de secours et ne peut mettre en ligne que onze aérostats, alors que la flotte allemande s'est déjà assuré tout ce qu'il faut pour abriter et pourvoir d'hydrogène ses vingt-six dirigeables.

En cas de guerre, il nous faudrait transporter notre hydrogène en tubes, sur des camions, et nous nous heurterions dès le début à des retards considérables venant des difficultés de gonflement.

Nous disposons, il est vrai, d'un crédit de près de huit millions. En le votant, la Chambre espérait non seulement faire face aux frais nécessités par la flotte des dirigeables, mais elle comptait en outre sur un reliquat suffisant pour acquérir toute une flottille de nouveaux aéroplanes.

Il est triste de constater que jamais un calcul ne fut plus inexact : avant d'acheter des aéroplanes, l'Etat sera obligé de solder les dépenses faites en 1911, et ces dépenses sont considérables.

Elles comprennent les sommes à payer aux aérodromes pour l'éducation des officiers aviateurs, les grosses réparations journalières provenant de la « casse », les remplacements de moteurs, les constructions de hangars, les achats de terrains pour les nouvelles écoles, les fournitures incessantes d'essence et d'huile, et tous les frais courants qu'entraînent environ cent-cinquante pilotes ou élèves militaires.

Ces frais, joints à ceux qui sont la conséquence des prix accordés pour le concours de Reims, à ceux nécessités par l'entretien des dirigeables existants et à l'achèvement des nouveaux modèles, *absorbent entièrement le crédit voté.*

Cet état de choses est inquiétant, aussi bien pour la vitalité de notre industrie que pour la défense nationale.

Jusqu'à présent, nos constructeurs n'étaient payés qu'un an après la livraison de leurs appareils... Combien devront-ils attendre de temps, maintenant qu'il n'y aura plus d'argent pour eux, *puisque d'avance le crédit est épuisé?*

Et quel effort peut-on raisonnablement leur demander? Quels perfectionnements, quelles inventions peut-on attendre d'eux, puisqu'ils doivent faire à l'Etat *l'avance des fonds qui précisément leur seraient nécessaires pour construire et pour perfectionner?*

L'élément civil, tout le monde le sait, ne suffit pas à faire vivre notre industrie. Il ne représente qu'une partie si minime des commandes, qu'elle en est presque négligeable. Il est alors fatalement arrivé que nos fabricants ont cherché dans l'exportation les ressources qui leur manquaient chez eux, et c'est ainsi que parallèlement à notre organisation militaire, les flottilles de guerre des autres Etats se sont développées.

La France était seule à construire de bons appareils, seule à les mettre en valeur, alors l'étranger s'est rué vers elle, et de tous côtés, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, d'Angleterre, de Russie, de Belgique et même du Japon, les commandes ont afflué.

En France, on s'est félicité : « Notre industrie est sauvée! » a-t-on dit. Oui, c'était exact, mais elle était sauvée... par l'étranger!

Tant que dure la paix cette situation est acceptable, puisqu'elle permet à nos constructeurs d'augmenter leur outillage et de perfectionner leurs appareils. Mais s'il venait à en être autrement? S'il nous fallait brusquement envoyer dans un ciel voisin tous nos officiers aviateurs, que deviendrions-nous avec ce crédit de huit millions, déjà épuisé, qui limite notre flottille à ses éléments déjà acquis?

Pour renforcer l'escadre des avions proprement dits, on mobiliserait immédiatement les aéroplanes civils, mais ainsi qu'on va le voir, notre défense se trouverait malgré cela bien mal établie.

L'Etat possède environ deux cents avions, mais, sur ce nombre, une centaine sont complètement brisés, et il peut y en avoir cinquante au moins en réparation. Ce n'est du reste un secret pour personne, que sur les aérodromes français nos officiers en sont réduits à ne rien faire, *parce qu'ils manquent d'aéroplanes!*

La pénurie la plus complète règne en effet dans plusieurs grands centres militaires. Des officiers en possession de leur brevet militaire supérieur depuis quatre mois, attendent encore les avions qui doivent leur être affectés. Ils sont, de ce fait, réduits à l'inaction et doivent se contenter d'effectuer, quand le temps est beau, de petits vols sur un aérodrome, avec un appareil d'école qu'ils sont plusieurs à se partager!

La totalisation des appareils civils représenterait une flotte de 500 unités, car toutes les maisons françaises possèdent sur les aérodromes des aéroplanes généralement en bon état. Malheureusement, les monoplans et surtout les biplans ne se transportent pas comme l'on veut. Il faut les démonter, les emballer et les remonter à l'arrivée. En outre, la plupart viendront de très loin. Dès lors leur action sera trop tardive pour être vraiment utile, puisque l'aéroplane est avant tout un engin d'avant-garde et d'immédiate reconnaissance.

La ressource présentée par les appareils civils est donc très médiocre, et toute la charge de la défense nationale pèsera sur les quelques avions de nos écoles-frontières. Nous savons en outre que ces avions auront à lutter non pas seulement contre des engins étrangers, de marque quelconque et de rendement inférieur, mais contre des appareils du dernier modèle, fabriqués dans nos propres usines.

Il était intéressant de connaître le nombre de ces engins, et nous l'avons cherché en nous documentant dans les pays mêmes où ils se trouvent. Nous ne pouvons entrer ici dans certains détails trop précis, mais nous allons donner cependant des chiffres d'ensemble approchant de très près la réalité.

L'étranger s'est adressé notamment aux maisons suivantes que nous citons par ordre alphabétique : Blériot, Déperdussin, Farman, Nieuport, Sommer et Voisin. En additionnant les unités de ces différentes marques, nous obtenons le tableau suivant :

AÉROPLANES FRANÇAIS ACHETÉS EN 1911 PAR L'ÉTRANGER

| | |
|---|---|
| Russie | 113 |
| Angleterre | 57 |
| Italie | 26 |
| Espagne | 16 |
| Amérique | 11 |
| Belgique | 8 |

Ces chiffres sont établis pour l'exercice 1911, mais nous pouvons ajouter que de *très fortes commandes ont été passées* pour 1912, chez différents constructeurs, par l'Angleterre, la Russie, l'Espagne et l'Allemagne.

On remarquera, en passant, que cette dernière nation ne figure pas dans notre tableau. Cela vient de ce que nous n'avons pu obtenir une précision suffisante à son sujet. Il est bien certain néanmoins qu'elle possède déjà un très grand nombre d'appareils français.

A ces chiffres il faut ajouter ceux que fournit dans chaque pays l'industrie nationale. Il faut y ajouter également ceux qui seront acquis en suite de l'exécution des commandes citées plus haut, et enfin le nombre formidable d'unités que chaque puissance va s'assurer en votant des crédits spéciaux.

Pendant ce temps, la France arrêtée par l'insuffisance de son budget militaire aéronautique, puisqu'elle est limitée à son crédit déjà épuisé, de huit millions, *restera stationnaire.*

Peut-être y aurait-il des remèdes à ce péril qui nous menace : Il faudrait d'abord *que le gouvernement votât un crédit tel, que nous soyons supérieurs au point de vue du nombre des appareils militaires.*

En outre, puisqu'il faut pourvoir les besoins de l'industrie favoriser l'exportation, pourquoi l'Etat n'autoriserait-il pas nos constructeurs à livrer aux puissances les appareils qu'elles demanderont, avec cette réserve formelle que chaque constructeur aurait un modèle spécial pour l'armée française, ce modèle devant être tenu secret, et n'être jamais livré ni aux civils, ni aux étrangers?

On nous dira qu'une pareille mesure serait illusoire, les nations voisines pouvant toujours arriver à connaître notre construction.

A cela nous pouvons répondre d'abord que puisque ce système est adopté pour tous nos anciens armements, il est logique qu'on l'emploie aussi pour la quatrième arme. En outre, c'est précisément en matière d'aviation qu'il est le plus difficile de copier une invention : Il faut si peu de chose à ces engins pour modifier leur stabilité et changer leurs conditions de vol, que d'une façon générale, une copie si minutieuse soit-elle, aboutit presque toujours à un appareil défectueux.

Mais quel que soit l'intérêt de cette question, l'essentiel pour nous est d'abord de ne pas nous laisser écraser par des flottes supérieures en nombre. Or, nous savons qu'à ce point de vue notre avenir est menacé. Nous savons que le crédit de 7 millions 600.000 francs voté pour l'aviation, s'il a pu faire illusion un instant, est désormais illusoire ; nous avons vu enfin dans quelle situation précaire nous allions ainsi nous trouver, faute de pouvoir constituer une flotte aérienne, et nous sommes contraints d'avouer que *si nous ne pouvons pas disposer d'un crédit nouveau très important, c'en est fait de notre suprématie aérienne.*

Nous ne sommes plus, actuellement, qu'une cinquième puissance maritime, mais grâce aux efforts surhumains, aux sacrifices énormes que nous avons fait depuis trois ans, nous avons une industrie qui est la première du monde. Sachons donc lui conserver son rang, et nous assurer ainsi une flotte aérienne qui soit pour nous un gage de paix en même temps que la sauvegarde de notre sécurité.

## L'Evasion du Capitaine Lux

### *Le rôle du docteur Grelley A Strasbourg*

L'évasion du capitaine Lux serait, d'après un de nos confrères, l'œuvre d'un ami intime de la famille : le docteur Grelley.

— Il est exact, a déclaré le docteur, que j'ai contribué à faire évader le capitaine Lux. Dans quelle mesure? Je le dirai peut-être un jour.

Depuis ma sortie du lycée Charlemagne, j'ai conservé d'étroites relations avec un de mes condisciples, le lieutenant Lux, du 16e d'infanterie, de savais que son frère, le capitaine, était attaché au service des renseignements, et quand j'ai appris son arrestation, puis sa condamnation, je puis une part dans vive au chagrin de ses proches.

Témoins au courant des nouvelles que le capitaine Lux faisait parvenir à sa famille, je sus ainsi que, s'ennuyant, il avait l'intention de s'évader.

C'est alors que je proposai de l'aider dans son projet et de faire l'impossible pour lui rendre la liberté. Secondés par plusieurs amis, nous préparâmes, son frère et moi, l'évasion.

Vous savez de quelles ruses nous nous sommes servis pour lui faire parvenir, au nez de ses gardiens, cordelettes, scies et argent.

Je puis vous dire que le capitaine Lux a fait preuve d'un grand courage et d'une audacieuse résolution pour s'échapper de la forteresse de Glatz. Certes, nous lui avions procuré quelques « accessoires », mais c'est lui qui devait jouer le grand rôle : il s'en acquitta avec succès.

Son sang-froid, son énergie, son désir de rentrer au plus vite sa place dans l'armée furent aussi pour lui de précieux adjuvants. Plutôt que de rester prisonnier des Allemands sans pouvoir servir utilement la France, il préféra risquer définitivement sa liberté et aussi sa vie.

Sans peur, sans regret, il partit donc à la conquête de la liberté.

Il marchait aussi bien à la mort, car contrairement à ce qui a été publié, la fenêtre de la chambre de l'heureux évadé donnait sur une cour intérieure de la forteresse. Cette fenêtre était distante du sol de quinze mètres. Sortant de sa chambre, le capitaine descendit deux étages et se trouva dans une espèce de sous-sol. La fenêtre de ce local était défendue par de puissants barreaux de fer et située à cinq mètres du sol.

C'est à ce moment qu'il utilisa les scies, ainsi que la corde fabriquée par lui.

M. le docteur Grelley a ajouté que la police allemande faisait fausse route en soupçonnant un professeur de français, descendu dans un hôtel de Glatz, d'avoir facilité l'évasion du capitaine.

### *Ce qu'on dit en Allemagne*

Cologne, 4 janvier. — La « Gazette de Cologne » publie un télégramme de Berlin dans lequel on exprime le regret que le Capitaine Lux ait été reçu par le Ministre de la Guerre, ce qui a donné l'occasion à certains journaux parisiens de railler l'Allemagne.

Malgré les comptes-rendus des journaux français, la fuite du capitaine Lux reste toujours inexpliquée. L'hypothèse d'après laquelle le commandant de la forteresse aurait manqué à la prudence la plus élémentaire ne paraît pas fondée.

A un point de vue personnel, en Allemagne, où l'on a la compréhension de ces sortes de choses, on ne manquera pas de considérer avec quelque sympathie ce hardi tour du Français.

On ne prend nullement la chose au tragique, mais on estime tout naturel qu'elle comporte d'autres suites, en ce qui concerne le traitement des espions étrangers.

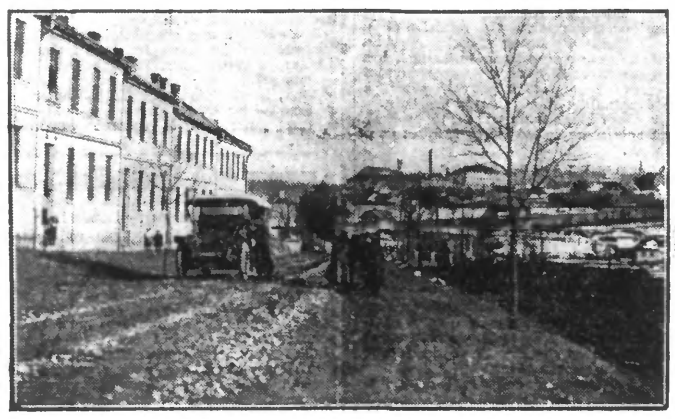

**Une rue de Glatz, où est passé le capitaine Lux après son évasion de la forteresse**

### A STRASBOURG

Strasbourg, 4 janvier. — Les journaux parisiens ont raconté que le capitaine Lux, qui est né à Paris, était d'origine alsacienne. La police de Strasbourg, afin de s'éclairer de fait, a chargé plusieurs agents de faire une enquête. Ces agents se sont présentés au domicile de familles strasbourgeoises portant le même nom que le capitaine français et se sont enquis du degré de parenté les unissant à celui-ci.

### *Le professeur Vermot*

Berlin, 4 janvier. — Les journaux de Glatz disent que le professeur Vermot, arrêté à Frankenstein, aurait servi dans le régiment du capitaine Lux, à Belfort. M. Vermot nie avoir aidé à l'évasion. Il ajoute qu'il n'est pas le professeur dont le séjour à Glatz, puis la disparition soudaine furent signalés.

## BULLETIN

4 janvier.

*La troisième audience de l'affaire Flachon a été tenue jeudi. Après audition des plaidoiries, le jugement a été remis à huitaine.*

*La situation est calme en Tripolitaine. Une attaque turque a été repoussée à Benghazi. On espère voir bientôt se clore la période des hostilités.*

*Les pourparlers en vue de la paix vont reprendre entre Yuan-Chi-Kaï et les rebelles chinois.*

*Le juge d'instruction a interrogé, jeudi, l'amie de Caroux dit Leblanc. Celle-ci a déclaré ignorer le rôle qu'avait pu jouer Leblanc dans l'agression de la rue Ordener.*

*L'enquête pour retrouver les assassins de Thiais n'a donné jusqu'ici aucun résultat.*

*L'évasion du capitaine Lux serait l'œuvre d'un de ses amis intimes, le docteur Grelley.*

*Les tribus rebelles ont attaqué Sefrou. Les assaillants ont été repoussés.*

## INFORMATIONS

### A la présidence du Conseil

Paris, 4 janvier. — M. Caillaux a reçu ce matin les délégués de la Fédération des sociétés de préparation militaire, qui lui ont été présentés par M. Lafosse, vice-président.

Les délégués ont remercié le président du Conseil des mesures prises par le gouvernement en ce qui concerne les affectations spéciales dont bénéficient les élèves des sociétés de préparation.

Ils ont en outre exprimé l'intention de constituer pour les jeunes Français résidant à l'étranger des sociétés similaires.

### Mouvement administratif

Paris, 4 janvier. — M. Perier, préfet d'Alger, est nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie, en remplacement de M. Gonebrier, précédemment nommé préfet de Vaucluse. — M. Lasserre, préfet de la Lozère, est nommé préfet d'Alger. — M. Rigeault, sous-préfet de Compiègne, est nommé préfet de la Lozère. — M. Decharme, secrétaire général du Puy-de-Dôme, est nommé sous-préfet de Compiègne. — M. Toussac, sous-préfet de Muret, est nommé secrétaire général du Puy-de-Dôme. — M. Péries, secrétaire général du Var, est nommé secrétaire général du Puy-de-Dôme. — M. Dupuy, Paul, ancien sous-chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la guerre, est nommé secrétaire général du Var. — M. Gouzy, précédemment nommé sous-préfet d'Orléansville et non installé, est nommé sous-préfet de Bône (Constantine), en remplacement de M. Lutaud, mis en disponibilité sur sa demande. — M. Chevillon, sous-préfet d'Yssingeaux, est nommé sous-préfet d'Orléansville. — M. Vie, chef de cabinet du préfet, est nommé sous-préfet d'Yssingeaux.

### Au Comité de l'exploitation des chemins de fer

Paris, 4 janvier. — Sont nommés membres du Comité de l'exploitation technique des chemins de fer, pour les années 1912 et 1913, les agents, employés ou ouvriers de chemins de fer dont les noms suivent, savoir : M. André (Orléans), chef de district ; M. Soucieux, chef d'équipe (Est) ; M. Gouin, conducteur de train (Nord) ; M. Rousselet, mécanicien (Orléans) ; M. Pillot, conducteur de la voie (Paris-Lyon-Méditerranée) ; M. Franck, facteur (Ceinture).

### Antimilitariste condamné

Angoulême, 4 janvier. — Le tribunal correctionnel d'Angoulême a condamné aujourd'hui à trois mois de prison et 16 francs d'amende, le nommé Grenet, qui, au passage de soldats revenant de monter la garde, cria : « A bas l'armée! »

### Le sacre de l'évêque de Cahors

Auch, 4 janvier. — L'évêque d'Auch, assisté des évêques d'Albi, de Toulouse, de Perpignan, d'Agen, et d'Angoulême, a sacré ce matin, en la cathédrale d'Auch, Mgr Sézérac évêque de Cahors. L'intronisation à Cahors aura lieu le 11 janvier.

### Les apaches dans l'armée

Brest, 4 janvier. — A la suite d'instructions ministérielles, plusieurs conseils de discipline ont siégé ces jours-ci à bord des bâtiments de l'escadre et ont prononcé l'envoi de quatorze marins apaches dans les compagnies de discipline. Le départ du convoi pour l'île Tahiton aura lieu vendredi matin, sous une forte escorte de gendarmerie.

### Accident à bord du « Condorcet »

Toulon, 4 janvier. — Un accident s'est produit sur le dreadnought « Condorcet », dans le bassin n° 3 de Missiessy. Pendant la manœuvre, des chaînes dans le puits avant de tribord, l'ancre est tombée dans la forme de radoub. Le premier maître Threoudart, âgé de 41 ans, a eu la jambe fracturée. Deux autres matelots ont été contusionnés.

### La question crétoise

La Canée, 4 janvier. — Le Parlement grec s'étant séparé, les représentants des puissances protectrices ont fait relâcher, après admonestation, les députés révolutionnaires crétois.

### L'épidémie de Berlin

Berlin, 4 janvier. — Un ouvrier est tombé malade cette nuit à l'asile municipal. Il présente des symptômes d'empoisonnement identiques à ceux de Charlottenbourg.

Ce matin, une nouvelle arrestation a eu lieu. C'est celle d'un nommé Zastrow, qui était en relations d'affaires avec Scharmack et revendait à des cabaretiers de l'alcool méthylique.

### L'espionnage en Allemagne

Berlin, 4 janvier. — On mande de Coblentz au « Lokalanzeiger » qu'un ancien religionnaire, établi dans cette ville a été arrêté sous l'inculpation d'espionnage en faveur d'une puissance étrangère.

## Choses et Autres

Un faux aveugle ne lâche pas les basques du baron Durapiat.

— Je ne donne jamais dans la rue, répond Durapiat ; je suis membre de bureau de bienfaisance.

Alors, l'aveugle furieux :

— Quelle blague! Faites voir un peu votre carte.

***

Un libraire du boulevard ayant lu que le capitaine Lux avait pu s'évader grâce à des instructions cachées dans la reliure d'un livre, a modifié ainsi l'annonce des livres qu'il met en vente à l'occasion du nouvel an :

*Reliures de.... Lux.*

« *La peur est mauvaise conseillère* »

CHERBULIEZ.

*LES QUOTIDIENNES*

## Les Élections sénatoriales

Dimanche, dans trente-six départements, auront lieu les élections sénatoriales.

Cet événement ne semble pas passionner le pays. Si, dans les petites chapelles politiques on se remue ferme, on intrigue, on combine, on admet ou on exclue, la masse des Français n'attache au scrutin du 7 janvier qu'une importance très secondaire. La masse des Français me permettra de lui dire qu'elle a tort.

Sans doute il est normal que les élections à deux degrés n'agitent pas les couches profondes de la nation. Le terrain de la lutte étant limité, il n'est pas nécessaire d'employer les mêmes moyens de propagande que pour les scrutins régis par le suffrage universel. Les citoyens ne se trouvant pas directement mêlés à la campagne électorale sont donc portés naturellement à se désintéresser du résultat.

Et pourtant, pour qui prend la peine de réfléchir une demi-seconde, les élections sénatoriales ont sur la marche des affaires publiques une influence égale à celle des élections législatives.

Les pouvoirs des deux assemblées ne sont-ils pas, d'ailleurs, à peu près identiques?

*Il faut bien se persuader qu'aucune réforme ne peut aboutir sans la collaboration intime du Sénat et de la Chambre.*

Il y a longtemps que les adversaires de la politique libérale ont compris qu'il était indispensable pour le triomphe des idées et l'application des principes, d'obtenir la confiance du suffrage restreint aussi bien que du suffrage universel. Les deux suffrages ont été le but de leurs efforts répétés et parallèles.

Certes, le Sénat a résisté plus longtemps que la Chambre à la poussée de démagogie qui, en moins de trente ans, a transformé le pays. Mais les éléments d'un conservatisme bourgeois et d'un radicalisme anticlérical qui sont la majorité au Luxembourg, se modifient à leur tour. On peut prévoir le jour où ils seront remplacés par d'autres éléments plus violents à qui ils auront frayé le chemin.

Les socialistes, si nous en jugeons par la liste des candidats, vont essayer, dimanche prochain, de forcer, en nombre, les portes du Luxembourg. Cette tentative réussira-t-elle? Le 7 janvier, je ne le crois pas, mais une autre fois la chose sera possible. En tous cas, le fait que 51 députés, appartenant presque tous à la gauche et à l'extrême-gauche se disputeront dans deux jours les cent sièges du Sénat, est assez symptômatique par lui-même.

Comme l'écrit M. Maurice Allard, dans l'*Humanité* : « Il ne s'agit pas tant, en effet, de conquérir quelques sièges que de fournir à notre propagande (la propagande socialiste) une occasion de s'exercer. »

La ruée des législateurs du Palais-Bourbon sur le Luxembourg est aussi une des caractéristiques les plus intéressantes de la campagne électorale actuelle. Ceux qui en ont assez de la politique active de la Chambre vont prendre une retraite confortable au Sénat.

Mais ne doit-on pas craindre que l'envahissement du Palais du Luxembourg par les politiciens de carrière ne devienne un danger pour le pays?

Je ne crois pas que l'élection de M. Goude, le maire collectiviste de Brest, ou de M. Pelletan, l'ancien ministre de la marine, puisse augmenter beaucoup le prestige fléchissant de la Haute Assemblée.

**Maurice Aubert.**

## AU MAROC

### *Attaque de Sefrou*

Tanger, 4 janvier. — On mande de Rabat par radiogramme que les contingents berbères qui avaient été signalés autour de Sefrou ont attaqué la ville hier dans l'après-midi, la garnison chérifienne a repoussé l'ennemi. On ignore les pertes des deux côtés.

### *Les Espagnols dans le Riff*

Madrid, 4 janvier. — Dans les cercles militaires on persiste à affirmer que le général Weyler sera désigné pour aller prendre le commandement général des forces espagnoles au Maroc.

## L'Affaire d'Oudjda

### M. DESTAILLEUR DEVANT SES JUGES

Paris, 4 janvier. — Nous avons dit que M. Destailleur avait comparu, hier, devant le conseil des directeurs du ministère des affaires étrangères pour répondre des fautes professionnelles qui lui étaient reprochées par le général Toutée ou ses collaborateurs.

Le « Siècle » croit savoir que le conseil a reconnu l'inexistence de ces fautes professionnelles.

## L'Agression de la Rue Ordener

### INTERROGATOIRE DE L'AMIE DE LEBLANC

Paris, 4 janvier. — Le juge d'instruction a interrogé, cet après-midi, la femme Belardi, l'amie de Carouy (Leblanc). Elle a déclaré avoir connu Dettweiler et sa femme à des causeries anarchistes, à Bagnolet, où elle allait quelquefois en compagnie de Carouy. Sans domicile, Carouy et la femme Belardi reçurent l'hospitalité des Detteweiler, chez lesquels ils logèrent du 17 au 21 décembre.

La femme Belardi affirme qu'elle n'a jamais entendu de bruit, la nuit, dans la demeure de ses amis et n'a eu connaissance qu'aucune automobile y ait été amenée ou en soit sortie.

Carouy, a-t-elle ajouté, a disparu le 28 décembre, sans l'avertir; elle ignore où il est et, au surplus, s'il a joué un rôle quelconque dans l'affaire.

## L'AFFAIRE FLACHON

TROISIÈME AUDIENCE

### *Les plaidoiries. - Le jugement à huitaine*

Paris, 4 janvier. — La troisième audience de l'affaire Flachon, consacrée à la suite des plaidoiries, a eu lieu, comme les précédentes, à huis clos.

Les défenseurs des comparses, retenus dans ce répugnant procès, sollicitent l'acquittement de leurs tristes clients. A retenir ceci de la plaidoirie de Me Massabuau en faveur de la femme Badot : « Lorsqu'elle habitait 108, rue de Miromesnil, elle recevait des personnages considérables. Parmi ses relations, elle comptait l'ex-liquidateur Duez, qui se montrait, paraît-il, généreux ». L'avocat regrette ensuite que l'accusation ait écarté des poursuites des proxénètes dont le nom est au dossier, qui commettaient les mêmes actes, dont l'un même est un étranger expulsé de son pays d'origine, l'Angleterre.

### Me HENRI-ROBERT PLAIDE POUR Mlle VERON

Me Henri Robert plaide ensuite pour Mlle Georgette Véron, l'amie de Flachon.

Il rappelle tout d'abord avec quelle indulgence le ministère public a requis contre elle; puis il retrace la vie quelque peu mouvementée de la jeune femme, jusqu'au jour où elle fut retirée du ruisseau par M. Victor Flachon, alors directeur de la « Lanterne » :

A cette époque M. Victor Flachon était un des rois de Paris, dit Me Henri-Robert ; chaque jour M. Flachon recevait à sa table les puissants du jour. Avant la chute momentanée qui l'amène aujourd'hui sur les bancs de la correctionnelle, il pouvait avoir l'orgueil de constater que sur cinquante collaborateurs politiques, il y en a eu trente-trois qui devinrent nos ministres. Il fut le Warwick de la troisième République, le faiseur de ministres. C'est à lui que Mlle Véron dut le salut matériel et pendant quelque temps le salut moral.

Me Henri Robert termine en demandant l'acquittement de sa cliente.

### Me VARENNE DEFEND FLACHON

Me Varenne, ancien député, prend alors la parole pour présenter la défense de Flachon. Il commence par se demander si son client n'est pas victime d'une vengeance politique, puis il ajoute :

« N'est-ce pas peut-être une vengeance de la police des mœurs contre laquelle M. Flachon a fait toute campagne? Et aussitôt il donne cet avertissement qui en dit long au tribunal. Je ne le sais, j'ai là-dessus mon opinion, je la garde pour peut-être la relever, lorsqu'il faudra revenir sur les origines ténébreuses de ce procès! On a nommé une Commission d'enquête relativement aux conditions de l'arrestation du financier Rochette. Une telle Commission ne serait pas déplacée ici ».

Et Me Alexandre Varenne rappelle les conditions de l'arrestation de M. Flachon, seul aujourd'hui sur ces bancs, alors que d'autres noms sont dans le dossier.

— Flachon interrompt pendant quelques mois sa vie de journaliste pour rentrer dans les cabinets de deux ministres. Il n'en est même pas sorti décoré. Il est resté journaliste, cela lui a valu une grosse influence des amitiés politiques qui auraient pu lui être utiles. Les amitiés politiques, je n'en parlerai pas longuement, ce serait amer. Je ne dirai pas ce qui s'est passé à une chasse où la veille de son arrestation, M. Flachon devait rencontrer trois ministres. J'aurais pu faire citer tous ceux qui ont eu recours à ses services. Ils eussent été nombreux! C'est cet appel des braves. Un trop grand nombre ont manqué à cet appel. Nenous en étonnons pas. Les soucis de la politique les absorbent sans doute.

Me Varenne poursuit en déclarant non fondés en droit les trois chefs d'accusation qui pèsent sur son client et en s'indignant que l'on ait refusé à celui-ci le bénéfice de la liberté provisoire. Il fait de nouveau allusion aux coupables qui n'ont pas été poursuivis.

— Je pourrais ajoute-t-il, rappeler l'histoire de l'instituteur dont on a parlé. Je trouve très bien qu'on ne l'ait pas poursuivi s'il n'est pas coupable, il a été accusé par lettre. La police a fait une enquête qui n'a pas beaucoup démenti l'accusation. On ne l'a pas inquiété, on ne l'a même pas interrogé. On ne poursuit que Flachon. A lui seul il représente la prostitution parisienne. Ce procès manque de figurants. Cela ressemble à un procès machiné et suspect. C'est un procès dont on a voulu se débarrasser parce que les gens dont on retrouverait la main à l'origine seraient débordés et ne savaient plus comment en sortir.

Il termine sa plaidoirie en faisant le panégyrique de l'ancien directeur de la « Lanterne », à qui, dit-il, ses collaborateurs gardent toute leur estime et en réclamant pour son client l'acquittement pur et simple.

Le tribunal renvoie ensuite son jugement à huitaine.

## Le double Crime de Thiais

### L'INSTRUCTION

Paris, 4 janvier. — M. Boucard, dès son arrivée à Thiais, ce matin, s'est installé dans une pièce du rez-de-chaussée à la maison du crime et il a entendu successivement le petit-fils de la victime, M. Deslauriers, la mère de ce dernier, M. Arfeux, le fils de la domestique et M. et Mme Masson, sur les habitudes des deux vieillards, leurs relations, etc.

Le juge d'instruction a terminé ses interrogatoires par celui de Mme Brun, la voisine, qui lui a répété la même déposition qu'elle avait faite la veille à M. Rebut, commissaire de police de Choisy, à savoir que sa fille aurait remarqué, la veille du crime, trois hommes et une femme aux abords de la maison de M. Moreau, lesquels à son approche étaient partis par la rue du Calvaire, conduisant dans les champs, vers Rungis.

L'enquête de la police a permis d'établir d'une façon assez précise le chemin pris par les assassins pour pénétrer dans le pavillon. L'un d'eux, auquel son complice a fait la courte échelle, a grimpé sur le mur bordant la rue Maurepas, puis est descendu dans le jardin qu'il a traversé, ainsi que la cour, pour aller ouvrir à son ou ses acolytes la porte cochère, dont la clef se trouvait toujours à l'intérieur, dans la serrure. Cette clef, qui n'a pu être retrouvée, peut avoir été jetée dans la bouche d'égout qui se trouve à l'entrée de la rue Maurepas. On n'a pas davantage retrouvé le principal